



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/07/21

Reçu en Préfecture le : 15/07/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210713-118765-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 13 juillet 2021
D - 2021 / 301**

Aujourd'hui 13 juillet 2021, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAU, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Catherine FABRE présente à compter de 14h30, Madame Sandrine JACOTOT présente à compter de 16h20, Madame Marie-Claude NOEL présente jusqu'à 17h20 et Madame Fanny LE BOULANGER présente jusqu'à 18h35.

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Véronique SEYRAL, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

Labellisation Cité Educative. Autorisation. Signature.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Fin 2020, la Ville de Bordeaux s'est portée candidate pour la labellisation « Cité Educative ». Forte d'un diagnostic de territoire partagé, la Ville et ses partenaires ont défini le périmètre de projet le plus adéquat. Le secteur retenu couvre les 3 quartiers prioritaires Bacalan, Aubiers et Grand Parc et un en veille, Chartrons Nord Saint-Louis. Ce périmètre concerne 18 écoles, 3 collèges (2 Réseau d'Education Prioritaire et 1 REP+) et 4 lycées.

Au-delà de ses caractéristiques, ce qui a conduit la Ville et ses partenaires à définir ce périmètre, c'est l'enjeu de travailler en « inter quartier ». Pour dépasser les limites d'actions des quartiers prioritaires et des secteurs REP ou REP +, il nous fallait une zone plus large.

Cette ambition partagée s'est construite sur la base d'un pilotage par un « quadrige institutionnel » composé de la Préfecture de la Gironde, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Bordeaux.

Ensemble, nous avons pu construire et mettre en place une démarche participative autour des 3 grands enjeux co-définis :

Enjeu 1 : Des quartiers décrochés et apaisés

Enjeu 2 : La réussite éducative pour tous

Enjeu 3 : La santé et le bien être

Pour travailler ces enjeux nous avons co construit un plan d'action via une triple mobilisation :

Une mobilisation institutionnelle :

Au sein de chaque institution, nous avons mené des ateliers de concertation/ co-construction qui ont permis à tous les services ou établissements concernés de connaître la démarche et de proposer des actions.

Une mobilisation partenariale de terrain, avec les associations :

Sur chaque QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) concerné mais aussi en inter quartier, nous avons sollicité via un questionnaire en ligne plus de 300 partenaires concernés par le label cité éducative. En complément de cette mobilisation en ligne nous avons utilisé tous les temps de coordination possibles sur chacun des QPV pour mobiliser, expliquer et inciter à participer.

Une mobilisation des habitants et une plénière qui fera date :

Au travers de nos partenaires de terrain nous avons aussi pu recueillir la parole des habitants jeunes ou moins jeunes qui ont été sollicités par les associations pour remplir le questionnaire et réfléchir aux enjeux de la cité éducative.

En conclusion de ce cycle de co-construction, nous avons organisé une première plénière, sous forme de visioconférence, qui a permis de recueillir les dernières propositions et de commencer à synthétiser le plan d'action.

Plus d'une centaine de partenaires et d'habitants ont participé à cette plénière qui a conclu cette première phase en posant aussi les bases de futurs événements plénières participatifs.

En conclusion de cette démarche de participation, un plan d'action fourni et un budget prévisionnel plus détaillé ont été transmis à la Préfecture et l'Education Nationale pour arbitrage au niveau national.

La labellisation est acquise, mais ce dernier arbitrage définira les moyens dont nous pourrions disposer pour les 3 ans à venir sur cette expérimentation. Ce dernier élément conclura la convention inter-institutionnelle que la ville sera amenée à co-signer.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre administrative et financière des cités éducatives, l'Etat exige que le budget soit porté par un Groupement d'Intérêt Public.

Le GIP Réussite Educative de Bordeaux étant déjà administré par la ville, la préfecture, l'Education Nationale et la CAF, il a été retenu comme porteur des financements globaux qu'il versera aux opérateurs en fonctions des besoins de chaque enjeu.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A signer tout document lié à la présente délibération.
- A déléguer au GIP Réussite Educative De Bordeaux le versement des sommes au crédit des organismes intervenant sur le terrain dans le cadre de la cité éducative.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT